

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 20/03/2026

Date d'affichage : 28/03/2026

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **15**

Délibération n°57210-2026/19

Séance du 27 mars 2026, à 19h15

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, **sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.**

Conseillers présents : Gertrude BENOIST, Joël BOMMENSATT, Jérémy BERTSCHY, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Damien FISCHER, Chantal FRANTZ, André Gérard HORVAT, Marie-Hélène PIGNON, Dominique RUPP, Nathalie SCHMIDT, Dominique SELMER, Evelyne SLAMA, Christian WALKER.

Conseiller absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Joël BOMMENSATT

Demandes de subventions associatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

- **Les Choucas : 1000 € pour l'année 2026**
- **Le Souvenir Français : 300 € pour l'année 2026**
- **Association patrimoine de Belles-Forêts : refusée**

Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Le Maire
Benoît PIATKOWSKI

Le secrétaire de séance,
Joël BOMMENSATT